

On relèvera d'abord que, **dans son organisation et sa méthode, le projet pose question :**

- ▶ le recueil des besoins est réalisé alors que la conception des espaces et aménagement a largement débuté, sur la base d'une application directe de la "charte d'aménagement tertiaire dynamique",
- ▶ les espaces et aménagements ne pourront donc être qu'un « compromis » (ou une « mise en cohérence ») entre les besoins exprimés et les contraintes issues des surfaces prédimensionnées et de la charte d'aménagement ; l'analyse des besoins ne permettant qu'une « adaptation à la marge » très limitée (et en toute fin du processus de conception des aménagements et postes de travail) de ce qui découle de la "charte d'aménagement tertiaire dynamique",
- ▶ **Les hypothèses de dimensionnement des surfaces sont en décalage avec les préconisations en vigueur (m² par poste de travail) et issues de « bench-mark », potentiellement en décalage avec la réalité de La Garenne-Colombes (ratio d'occupation de 80 % par exemple),**
- ▶ Le macro-zoning (affectation des effectifs de telle entité sur tel espace) n'est toujours pas finalisé, ce qui ne permet pas de concevoir des aménagements différenciés en lien avec des besoins distincts d'une activité à l'autre.

En conséquence, **les choix qui sont faits aujourd'hui nous paraissent en décalage avec les besoins de l'activité**, notamment sur les aspects suivants, et **certains choix nous paraissent aller à l'encontre d'une amélioration des conditions de travail :**

- ▶ Densification globale de l'espace au regard de l'existant à La Garenne-Colombes,
- ▶ Faible espacement et absence de démarcation entre les postes alors que les activités des salariés de La Garenne-Colombes se caractérisent par l'alternance entre de nombreuses interactions ET des travaux nécessitant calme et concentration

- ▶ Difficultés à personnaliser son poste de travail (tant sur le plan de la configuration opérationnelle que sur le plan ergonomique : pas de réglage de hauteur de bureau, nécessité de régler à chaque fois les hauteurs de siège, d'écran...), absence d'équipements au poste tel qu'un clavier déporté,
- ▶ Absence de zone adaptée de rangement ou d'exposition à proximité du poste de travail (pièces, outils, documentation, plans).

Par ailleurs, en l'état du projet, les éléments portés à notre connaissance tendent à montrer que plusieurs dispositions réglementaires ne seraient pas (ou mal) respectées :

- ▶ Largeurs de passage
- ▶ Nombre de sanitaire
- ▶ Débit d'air neuf

Enfin, l'allongement significatif de la durée de déplacement domicile-travail (en moyenne, pour la majorité des salariés aujourd'hui à La Garenne-Colombes) qui découlerait de la mise en œuvre du projet nous semble être un point particulièrement problématique :

- ▶ Pression temporelle supplémentaire
- ▶ Effets sur l'organisation personnelle et la difficulté de concilier temps professionnels et hors-travail
- ▶ Fatigue

Au global, ce projet nous paraît porteur de risques sur la santé, et notamment au regard des facteurs suivants :

- ▶ Sentiment d'insécurité dans l'emploi (notamment pour les salariés qui travaillent aujourd'hui sur des moyens techniques non transférés en Région Parisienne)
- ▶ Postes de travail inadaptés (risques de multiplication des troubles musculo-squelettiques)
- ▶ Environnement de travail bruyant
- ▶ Plus grande difficulté à se concentrer et à effectuer un travail de qualité
- ▶ Dispersion des collectifs de travail
- ▶ Fatigue liée à un allongement significatif des durées de déplacements domicile-travail
- ▶ Difficultés de conciliation vie travail / vie personnelle (allongement des durées de déplacements domicile-travail)

Nos préconisations portent donc, notamment :

- ▶ **Sur la nécessité de prendre en compte fidèlement les besoins liés aux activités des salariés pour concevoir les postes de travail, leurs aménagements et pour dimensionner les surfaces, plutôt que de plaquer la "charte d'aménagement tertiaire dynamique",** qui n'a pas été pensée pour les activités de La Garenne-Colombes,

- ▶ **Sur l'importance, dans la conception des postes de travail et aménagements, de prévoir (compte tenu, notamment, du fait que les activités des salariés de La Garenne-Colombes se caractérisent par de nombreuses interactions ET un travail nécessitant calme et concentration) :**
 - > Une « dédensification » des open-spaces,
 - > Des plans de travail suffisamment grands,
 - > Des démarcations entre les postes de travail (avec, notamment, des cloisons à mi-hauteur entre les postes)
 - > Une prise en compte des besoins de rangements, « stockage », et exposition (outils, pièces, documentation) des différentes activités,
 - > La possibilité de personnaliser les réglages ergonomiques au poste de travail,
 - > De prévoir davantage de lieux permettant un travail « au calme »
- ▶ **Sur l'obligation de respecter les normes en vigueur (notamment : sanitaires, espacements, débits d'air neuf)**
- ▶ **Sur la nécessité d'instruire la question de l'allongement des déplacements domicile-travail.**